807

REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple – Un But – Une Foi



REPUBLIQUE DU SENEGAL Un Peuple - Un But - Une Foi



Ministère de la Famille, de la Sécurité Alimentaire, de l'Entreprenariat Féminin, de la Microfinance et de la Petite Enfance

QUINZAINE NATIONALE DE LA FEMME 2010

Du 22 mai au 05 juin 2010

DOCUMENT DE CADRAGE

DRAFT

Contexte

Le dernier recensement général atteste que les femmes représentent plus 52% de la population sénégalaise.

Malgré leur importance démographique et leur dynamisme dans les processus productifs de biens matériels et immatériels, elles sont encore confrontées à beaucoup de difficultés résultant de la persistance de certains préjugés et de leur faible accès aux facteurs de production.

En vue de leur permettre de faire face à ces défis et d'améliorer leur situation, les pouvoirs publics ont ratifié et mis en œuvre les instruments internationaux de protection des droits humains en général, en particulier des femmes, et de promotion de leur mieux être ainsi que de leur statut au sein de la société

Au plan interne, la Constitution consacre la non-discrimination entre les sexes et garantit un égal accès aux opportunités des hommes et les femmes.

Divers mécanismes et programmes sont également mis œuvre pour optimiser le potentiel des femmes et favoriser leur pleine participation aux transformations qualitatives au sein de la société et au développement harmonieux de la nation et du continent.

Dans cette perspective, la Quinzaine Nationale de la Femme, instituée par le décret n° 80269/SEPH du 10 mars 1980, vise à

- sensibiliser l'opinion publique sur la nécessité d'assurer la pleine intégration de la femme au processus de développement national;
- susciter, en faveur de la femme, un élan d'encouragement et de soutien national en vue de sa promotion sociale, économique et culturelle;
- lutter contre les obstacles de tous ordres freinant sa promotion et limitant sa participation à l'effort national de développement;
- contribuer au bien-être familial en informant les populations sur les données acquises de la science en matière de planification familiale ;
- faire de la femme sénégalaise une citoyenne consciente de ses responsabilités.

Chaque édition de la quinzaine nationale est placée sous un thème choisi par Monsieur le Président de la République.

Depuis 2000, grâce à l'engagement et la détermination du Chef de l'Etat Me Abdoulaye WADE, la longue marche des femmes vers l'émancipation a connu un coup d'accélérateur dont les dernières illustrations sont :

la création du Fonds National de Crédit pour les Femmes devant consolider les acquis du Projet de Crédit Femme, mis en œuvre de 2001 à 2005 avec des résultats appréciables en termes de femmes insérées, de projets financés et d'organisations soutenues.

- La transmission par Monsieur le Président de la République du projet de loi instituant la parité absolue Homme-Femme au Sénégal ;
- La volonté exprimée par les organisations de femmes de se doter d'un cadre ouvert, sans exclusive, à toutes les formes d'expression féminine pour la concertation, la construction de points de vue et la participation à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des Politiques Nationales de Développement notamment celles qui les concernent.

De l'Edition 2010 de la Quinzaine Nationale de la Femme

La 28^{ème} édition du genre, coïncidant avec le cinquantenaire de notre indépendance et le dixième anniversaire de l'alternance politique dans notre pays, se tient dans un contexte marqué par :

- 1. l'évaluation de la plateforme d'action pour l'amélioration de la condition féminine (15 ans après son adoption à Beijing) avec comme principales recommandations : l'articulation avec les OMD et la mise en place de cadre de concertations pour accélérer les progrès vers l'autonomisation de la femme et l'égalité des sexes dans la société ;
- 2. l'institution par l'Union Africaine de la Décennie 2010 2020, dédiée à la femme africaine, appelée ainsi à accroître sa contribution dans le développement et la renaissance de l'Afrique ainsi que dans la perspective d'un gouvernement continental vers les Etats-Unis d'Afrique;
- 3. les avancées notées dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de l'équité et de l'égalité de genre dans la perspective du processus d'institutionnalisation avec comme préalable les audits genre des différentes institutions ;
- 4. l'adoption du deuxième plan d'action pour l'abandon total et définitif de l'excision au Sénégal en 2015.
- 5. Le lancement par le Chef de l'Etat de l'Initiative Nationale pour la Protection Sociale des Groupes Vulnérables (INPS-SUQALI JABOOT) qui a permis, après des CRD spéciaux tenus dans les 14 régions, de mobiliser et de former 900 Acteurs Porteurs de Dynamiques Communautaires (APDC) et de mettre en perspective un cadre de concertation et de meilleure participation des femmes et de leurs organisations au processus de développement

Objectifs et résultats attendus

Partant du contexte ainsi décrit, l'édition 2010 de la quinzaine Nationale de la Femme sera inscrite dans la perspective de l'institution de la parité absolue Homme-Femme vers la réalisation de l'OMD N°3 (autonomisation de la femme et égalité des sexes).

Ainsi, elle sera rythmée par le thème: **Promouvoir l'autonomisation des Femmes pour un développement durable**; **enjeux et défis de la parité homme/femme au Sénégal**

En termes d'objectifs, il s'agira d'identifier les priorités en matière d'autonomisation de la femme sénégalaise et de réaliser de larges consensus autour des leviers à actionner dans la perspective de leur réalisation à l'échéance 2015.

Les Organisations de Femmes seront ainsi invitées à concentrer leur réflexion autour des cinq sous-thèmes ci-après :

- l'institution de la parité absolue Homme-Femme au Sénégal;
- la lutte contre le gaspillage,
- le financement de l'entreprenariat féminin ;
- la santé de la famille ;
- le comité national consultatif de la femme sénégalaise.

Au terme de la quinzaine nationale de la femme 2010, les pouvoirs publics, les partenaires d'appui au développement et les organisations de femmes disposeront :

- 1. d'un répertoire des transformations qualitatives à opérer au sein de la société dans la perspective de l'autonomisation de la femme ;
- 2. d'une liste des actions structurantes à entreprendre en vue d'accélérer durablement les progrès en faveur de la femme.
- 3. des modalités de mise en place du comité national consultatif de la femme sénégalaise.

Le processus ouvert par un rassemblement des femmes devant l'assembléen nationale à l'occasion de l'examen de la loi portant sur la parité absolue Homme-Femme au Sénégal, sera clôturé, dans le dernier trimestre de l'année 2010, par un symposium national d'adoption d'un plan national d'action de la femme pour la période 2010-2015.

Plan d'action

La 28^{ème} Quinzaine Nationale de la Femme devant se dérouler du 22 mai au 05 juin 2010 aura pour objet de mettre en évidence les priorités en matière d'autonomisation de la femme sénégalaise et de réaliser de larges consensus autour des leviers à actionner dans la perspective de leur réalisation à l'échéance 2015.

Sous le signe de la décentralisation et de la pleine participation, les Organisations de Femmes seront ainsi invitées à concentrer leur réflexion autour des cinq axes ci-après :

- les enjeux et les défis résultant de l'institution de la parité absolue Homme-Femme au Sénégal : Quelles responsabilités pour les organisations de femmes ? Quelles actions entreprendre pour permettre à la nation de tirer le meilleur profit de l'avènement de la parité dans les institutions entièrement ou partiellement électives.

- la lutte contre le gaspillage : Quel mode d'organisation mettre en place pour un abandon de la pratique du gaspillage dans les cérémonies familiales ;
- le financement de l'entreprenariat féminin : Quels dispositifs développer ?
- la santé de la famille : Quelles stratégies mettre en place par les femmes et les familles pour la prévention des comportements à risque et pour un accès effectif à des services de santé de qualité ?
- quelle contribution dans la définition des modalités de mise en place du comité consultatif national de la femme sénégalaise (objet, mission, structuration, périodicité des sessions, relation avec les pouvoirs publics et les organisations de la société civile...)

Outre les activités initiées par les organisations nationales de femmes, l'agenda s'articulera autour des activités ci-après :

- samedi 22 mai 2010 : Débat et vote de la loi sur la parité à l'Assemblée Nationale
 - . mobilisation des organisations de femmes de la région de Dakar pour soutenir le débat et le vote par les députés de la loi instituant la parité absolue homme-femme au Sénégal.
- lundi 24 mai : Cérémonie officielle de lancement à ;
- du 26 au 30 mai 2010 : Journées départementales ;
- du 1er au 05 juin 2010 : Journées régionales ;

La cérémonie officielle de lancement :

Elle se déroulera à Fanaye Diéri (dépt de Podor), le lundi 24 mai 2010 à 16 heures.

Elle sera placée sous le signe de la vulgarisation du thème et de la loi instituant la parité absolue Homme-Femme au Sénégal.

Autour des autorités administratives et locales du département de Podor et de la région de Saint-Louis, les organisations nationales et les locales de femmes en collaboration avec les hommes vont prendre un nouvel engagement pour investir leurs efforts sur les thématiques inscrites à l'agenda de la quinzaine.

A la même heure, seront organisées des cérémonies dans tous les autres chefs-lieux de région sauf Saint-Louis.

Les journées départementales

Sous l'autorité des Préfets de département, les structures locales (commune et arrondissement) de coordination des Organisations de Femmes